

**Enquête publique du Parc du volcan  
du 26 juin au 25 juillet 2023  
prolongée pour une durée de 15 jours jusqu'au 9 août 2023**

OBSERVATIONS ANONYMISÉES DU PUBLIC  
RELEVÉES SUR LA BOITE MAIL DÉDIÉE

**OBS 391 :**

bonjour MR LE COMMISSAIRE

Vous n'êtes pas sans ignorer le discours du secrétaire général de l' ONU Antonio GUTERRES qui s est alarmé jeudi dernier de l' ouverture d' une ÈRE DE L'ÉBULLITION MONDIALE après l'ÈRE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE.

" Pour les scientifiques ,c' est sans équivoque;les humains sont responsables "

"les dirigeants doivent diriger ,assez d hésitation,assez d' excuses ,assez d attente que les autres bougent en premier."

"les preuves sont partout :l' humanité a déchainé les destructions .Cela ne doit pas entraîner le désespoir ,mais l' action."

Ce projet de parc du volcan en est l'exemple ,la destruction de cette forêt primaire ne doit pas se faire ,il faut arrêter ce projet ,il faut conserver ce magnifique patrimoine en l' état.Pourquoi ne pas faire juste un parcours de santé,pourquoi ne pas raconter avec des stèles l histoire de la plaine des cafres? en respectant le plus possible ces lieux ,pourquoi ne pas organiser des pièces de théâtre dans cette forêt? pourquoi ne pas sacraliser ce lieux chargé d'histoire ?

D' autre part le 2 août 2023 c est le jour du dépassement de la terre ,correspondant à la date de l'année ,calculée par l'ONG américaine GLOBAL FOOTPRINT NETWORK ,à partir de laquelle l'humanité a consommé l' ensemble des ressources naturelles que la planète est capable de produire en un an pour régénérer ses consommations ou absorber les déchets produits dont le dioxyde de carbone .Passé cette date l' humanité puise dans ses ressources à une vitesse qui n est pas de l ordre du" renouvelable à échelle humaine "accumulant les déchets au delà de leur absorption sur le reste de l'année en cours.Alors comment accepter ce projet en l'état?

D autre part je vous transfère un article du MONDE ci-joints datant du 2 août dernier sur un collectif de plus de 150 entreprises et associations dont le mot d ordre est "DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ EN RESPECTANT L'INTÉGRITÉ DE LA NATURE"

Ce projet n' est plus d'actualité .C' est une évidence pour le futur de nos enfants .

Nous avons le devoir de leur laisser une terre viable .

Que retiendra l' histoire de notre passage ?

Merci de m' avoir lue (2pj)

## Nous devons répondre aux besoins de la société en respectant l'intégrité de la nature

**Un collectif de plus de 150 entreprises et associations, dont Axa Climate et Bouygues, appelle l'Etat à faire de la régénération du vivant la boussole de ses lois de planification**

**O**utre la loi relative à l'industrie verte adoptée le 22 juillet par l'Assemblée nationale, un ensemble de textes relatifs à la planification écologique est en cours de discussion : ceux sur l'orientation d'avenir agricole ou encore liés à la programmation sur l'énergie et le climat. Il est fondamental que cette entreprise législative de grande ampleur soit au service de l'urgence écologique de notre siècle : la régénération du vivant.

Il paraît crucial de rappeler cet engagement, alors qu'une autre proposition à l'échelle européenne, celle pour la restauration de la nature, a eu toutes les peines à recueillir l'adhésion qu'elle mérite. Pourtant, soutenue par un grand nombre d'acteurs économiques de premier plan, elle met en lumière un principe phare de notre système : si nos activités économiques peuvent entraîner une dégradation du capital naturel, cela affecte réciproquement le rendement de ces mêmes activités. Ce principe de double matérialité nous rappelle donc qu'il est essentiel d'intégrer la nature dans l'ensemble de nos décisions.

Aujourd'hui, l'agriculture se trouve en première ligne face à cette menace. Ainsi, d'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 8 % des terres agricoles actuelles deviendront climatiquement inadaptées d'ici à 2100, voire jusqu'à 30 % selon le scénario le plus pessimiste issu du rapport « Impacts, adaptation et vulnérabilité », datant de février 2022.

### Laboratoire au service du vivant

Par exemple, en France, les vignobles de Bourgogne et de Champagne frappés par le gel tardif intense de 2022 ont enregistré plus de 2 milliards d'euros de pertes. L'agriculture n'est que la cheffe de file de ce phénomène, et les autres secteurs de l'économie seront de plus en plus affectés par la perte de notre capital naturel. Pour contrer cela, nous lançons un appel ouvert à se tourner vers une économie régénérative.

La régénération est généralement utilisée comme synonyme de restauration, mais elle est légèrement différente car elle prend également en compte les approches conceptuelles et économiques. L'origine du terme provient du monde scientifique et biologique, où il est utilisé pour décrire la capacité de certains organismes à recréer des parties de leur corps après avoir été endommagé. On parle alors d'une « capacité de régénération ».

Les efforts de conservation et de restauration, même s'ils sont cruciaux, ne suffisent pas. Pour enrayer et inverser la perte de biodiversité et d'habitat, nous devons transformer la manière dont nous produisons, utilisons et consommons les biens, les produits, les denrées alimentaires et les services.

Les activités économiques peuvent – et doivent – contribuer activement à la restauration de la biodiversité. Les nouveaux modèles, tels que l'économie circulaire, considèrent la régénération comme un pilier essentiel du processus économique et de la réussite. Ces approches utilisent une pensée holistique pour créer des systèmes résilients, florissants et équitables qui répondent aux besoins de la société tout en respectant et en restaurant l'intégrité de la nature.

Cependant, cette grande marche vers une économie régénératrice ne se fera pas sans l'aide des pouvoirs publics, afin d'insuffler un changement à l'échelle de l'urgence. Il semblerait que notre



Le système valorise trop peu la création d'externalités positives, bénéfiques à l'ensemble de la société.

Dès demain, pour atteindre les objectifs de restauration des territoires, 200 milliards d'euros devront être investis chaque année. Cela peut paraître beaucoup, mais le coût de l'inaction sera plus élevé que celui de l'action. Si la transition vers un modèle de ce genre peut parfois se révéler onéreuse à court terme, il est indispensable que des outils tant réglementaires que financiers soient mobilisés afin d'inciter un maximum d'acteurs à régénérer notre capital naturel commun.

Nous appelons donc aujourd'hui à la formation d'un écosystème réunissant une diversité d'acteurs scientifiques, économiques et politiques, pour travailler ensemble à la définition et à la mise en place d'un cadre propice à la régénération. Les lois attendues à la rentrée sont l'occasion rêvée pour transformer notre pays en grand laboratoire au service du vivant. L'occasion de lancer le plus grand programme de recherche et développement jamais connu, où société civile et institutions regardent dans la même direction.

Notre objectif France 2030 : définir un cadre réglementaire et financier ambitieux prenant en compte des objectifs de régénération pour chaque secteur d'activité, à tous les échelons de la chaîne de valeur.

Premiers signataires : Alain Desvigne, directeur général d'Arctis, Véronique Letellier, chargée de développement des affaires et culture régionales d'Actis Climate, Paul Luu, secrétaire général de l'Association à l'initiative de la France (AIF), Yannick Servant, président de la Commission des entreprises pour le développement durable de la Conférence des entreprises de France (CEF).

### OBS 392 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Quel est l'utilité de ce projet? Un parc de loisirs comme il en existe ailleurs au détriment de la nature et du paysage déjà riche à visiter à la Plaine des Cafres.

**Je suis totalement opposé à ce projet**

### OBS 393 :

Bonjour,

Je suis de tout cœur avec vos positions. Quand on voit combien St Barthélémy, était très apprécié pour son côté sauvage et sans confort qui est devenu un lieu de représentation du Capital.

Laissons notre île intense avec la frugalité de ses lieux enchanteurs. A Maffatte, la ronde des hélicoptères cassé le réveil du matin par le chant du coq.

En Métropole tous les citoyens qui se sont installés à la campagne demandent l'interdiction du chant du coq, du son de nos cloches 🔔.

Nous ne voulons pas de ça, pour notre belle île. Notre frugalité urbanistique est notre richesse intrinsèque. Ne faisons pas les yeux plus gros que le ventre. Nos paysages se suffisent à eux même, dans leurs splendeurs, la population de nous les descendants de Yab qui ont vécu dans une pauvreté matérielle mais une richesse familiale et conviviale.

Ce ne sont pas des bungalows modernes mais des copies de cases en paille qu'il faut faire, avec tout le confort recouvert en feuilles de choca et en paille de vétyvert. En tant que parure extérieure pour l'œil des touristes amoureux des randonnées dans nos cirques, mais avec un agencement intérieur haut de gamme et une charpente en bois en quantité restreinte (nombre de bungalows) pour une valeur locative plus élevée. Ce qui est rare est plus cher.

J'arrête ma réflexion. Peu d'équipements autant de rentrées monétaires puisque plus chers. Je n'adhère pas à ce type projet.

### OBS 394 :

Le changement climatique est une dure réalité et les alertes ne cessent de se démultiplier !

Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur tout projet artificialisant les sols qui détruit impunément notre riche biodiversité, de plus un site classé ! Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les besoins de notre population en terme alimentaire ! Quel signal envoyons-nous aux agriculteurs à qui il est interdit pour certains de bâtir un hangar dans le cadre de leurs exploitations ! Nous avons déjà au Tampon un parc des palmiers de 20 hectares de perdus pour les agriculteurs !

Je ne peux pas, en tant que députée commissaire du développement durable et de l'aménagement du territoire, voter des lois pour protéger notre environnement et assister à ce massacre environnemental sans alerter sur les nombreux préjudices qui en découleront .

De plus en plus de lois et de réglementations préconisent, à juste titre, la sobriété. Les projets onéreux ne correspondent plus aux priorités de notre population dont le pouvoir d'achat est de plus en plus faible dans un contexte structurel de vie chère et conjoncturel de forte inflation. En outre, les dépenses publiques ne cessent d'augmenter avec un impact pour les ménages et les entreprises.

Nous ne pouvons plus réfléchir en silo , compartimenter projet et impacts, dépenses et rentabilités, famille et pouvoir d'achat, décision politique et démocratie, rêve et utilité publique. Un projet touche tous ces « items » et lorsque nous envisageons l'aménagement de notre territoire, notre devoir est d'analyser chacun de ces aspects pouvant avoir des retombées extrêmement néfastes pour notre environnement et notre population !

Même s'il a été revu à la baisse, le coût global de cette opération insensée, est estimé à 64 millions € d'investissement, dont seulement 2,8 millions € seraient financés par l'Europe sur la 1ère phase de 12 millions environ. Et encore, il est très incertain que la Région Réunion, autorité de gestion du FEDER, subventionne ce projet compte tenu de ses graves écueils notamment sur le plan environnemental ... »

« Maintenir le projet « pharaonique », écocide et dispendieux de « Parc du Volcan » quand tous les voyants sont au rouge en termes notamment de protection de la biodiversité et des paysages, de préservation du foncier agricole dans un souci d'autonomie et de souveraineté alimentaires, de risques de surcoûts cachés ... relève d'une irresponsabilité politique, économique et écologique ! »

### [OBS 395 :](#)

Bonjour,

Je suis défavorable à ce projet pour plusieurs raisons :

- Pourquoi mettre la nature sous cloche (sous dôme...) alors qu'elle est déjà classée mondialement juste à côté
- Encore un projet mégalomane du maire, que fait-on des 2 autres grands kiosques du 27eme km qui ont couté très chers et ne sont pas utilisés ?
- 2,3 tyroliennes dans un endroit moins sauvage (pourquoi pas le site de miel vert actuel ?) plutôt que 10 avec de fortes nuisances dans un endroit vierge ?
- L'investissement de départ et les frais de fonctionnement annuels vont encore grever le budget municipal

### [OBS 396 :](#)

Avis favorable pour ce projet

### [OBS 397 :](#)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Colère et désarroi

Le bassin méditerranéen est ravagé par les flammes, le reboisement est une démarche urgente et vitale, et là, dans le dossier présenté par le pétitionnaire sur les pièces 105-107 , **je lis demande de dérogation à l'interdiction générale de défricher, c'est proprement monstrueux**

**AVIS DEFAVORABLE**

### [OBS 398 :](#)

Bonjour,

je tiens à dire mon rejet total de ce projet qui va déverser des tonnes de béton sur un site naturel emblématique et naturel comme celui de la Plaine des Cafres.

**AVIS DÉFAVORABLE !**

### [OBS 399 :](#)

Bonjour,

l'association L'APRES est totalement opposée au projet de Parc du Volcan,.

Notre association se bat pour la préservation du patrimoine réunionnais et cela passe par la préservation d'un site écologiquement sensible comme celui concerné par le futur parc de loisirs.

Face aux enjeux écologiques actuels il est totalement aberrant de créer une zone avec des serres chauffées, avec des espèces endémiques non adaptées à ce site, et d'imaginer de bétonner un tel site ...

### [OBS 400 :](#)

Monsieur le commissaire enquêteur,

la CDPNAF a rendu en juillet dernier un avis négatif à ce projet ; moi aussi je dis NON à tout ce projet ; la Plaine des Cafres doit rester pittoresque et unique ; son développement devrait passer par autre chose que des attractions faciles et payantes avec le leurre d'emplois. Je suppose que pour obtenir des subventions du Feder ou autre, le projet "vert" et gratuit est présenté et que les attractions payantes font l'objet d'un volet séparé. A minima aucune liste d'emplois n'est présentée, encore moins du nombre. Ce qui certainement tous ou presque auront la qualification d'agent d'entretien et surtout ces emplois seront précaires...

J'espère que vous mettrez en évidence les avis des associations qui se sont penchées sur la question.

**OBS 401 :**

Bonjour, comme touriste amoureux des beautés naturelles de l'île de la Réunion, je souhaite l'abandon du projet de "Parc des volcans" car : 1) on ne va pas à la Réunion pour vivre un succédané d'attractions comme il en existe ailleurs des dizaines dans des sites sans intérêt, mais on vient pour la beauté des paysages naturels et humanisés comme celle de la Plaine des Cafres. 2) il est anachronique de penser que le "développement" se fait à coup d'aménagements dispendieux dont les promesses d'emploi sont factices et les effets destructeurs garantis. S'il vous plaît, ne détruisez pas ce qui fait l'attrait de ce pays, n'effacez pas l'exceptionnel au bénéfice de la banalité. Cordialement

**OBS 402 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

NON à ce projet qui va défigurer la Plaine des Cafres et qui assoiera la mainmise du maire sur la partie de la population "faible". La zone perdra de son authenticité !

Je ne vis plus à La Réunion, mais j'y reviens régulièrement et la Plaine des Cafres fait partie des coins que je revois avec plaisir; mais si ce projet aboutit, mes projets changeront et certainement que la Plaine des Cafres ne fera plus partie de ma destination et je me ferai un plaisir de partager mes convictions concernant ce lieu avec mes collègues et amis...

**OBS 403 :**

Je souhaite donner un avis défavorable à l'installation d'aussi lourde et envahissante dans cette partie du domaine de Bourg Murat dont la tranquillité fait tout le charme si près de notre impétueux volcan

Des pistes cyclables, des parcours de vtt, quelques kiosques à pique-nique au maximum, c'est déjà beaucoup de travail supplémentaire pour le personnel municipal

Mais pas une folie qui va artificialiser les champs et les bois pour installer quelques marchands de malbouffe dont on voit l'effet sur nos enfants souffrant déjà souvent d'un début d'obésité.

Favoriser le sport, oui. Favoriser l'installation de snacks et de souvenirs made in Hong-Kong non

**OBS 404 :**

Bonjour à vous moi je donne avis favorable pour ce projet très bon week-end à vous

**OBS 405 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

NON à ce projet défigurant les paysages et surtout polluant ! Avec le nombre attendu de visiteurs et de véhicules, l'air de la Plaine des Cafres deviendra irrespirable ! Il ne fera plus bon vivre à La Plaine des Cafres.

Les touristes qui cherchent du "vrai" fuiront... ma famille s'abstiendra de fréquenter un tel lieu.

**OBS 406 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis défavorable à ce projet de parc du volcan. Il va détruire les habitats de la faune et la flore de la Plaine des Cafres au profit d'une nouvelle bétonisation inutile.

AVIS DEFAVORABLE

**OBS 407 :**

Défavorable tout simplement parce que ce projet est une hérésie étant donné le besoin de conserver ce qui reste de nature sur cette terre et surtout sur notre île.

**OBS 408 :**

Avis défavorable sur le projet parc de loisir, bien entendu.

Merci

**OBS 409 :**

Bonjour,

Je vous écris pour vous signifier mon opposition au projet du Parc du volcan et tyroliennes. Ma fille a vécu 10 ans à la Réunion, ses 2 enfants y sont nés et nous sommes plus que tout attachés à la beauté de cette île, à ses paysages naturels à nuls autres pareils. Nous ne souhaitons donc pas qu'une des parties les plus authentiques soit transformée en vulgaire attraction touristique. Je pense en plus que les touristes attirés par la Réunion sont séduits par ce qu'elle est fondamentalement et n'ont pas envie d'arriver à "Disneyland la Re".

Bien à vous

**OBS 410 :**

Bonjour,

Nous ne sommes pas favorables au projet parc du volcan et préférons garder cet endroit intact.  
Cordialement

**OBS 411 :**

Bonjour,

En raison des risques pour le parc naturel et pour l'environnement, j'émet un avis défavorable au projet actualisé de Parc du volcan à la plaine des cadres  
Cordialement

**OBS 412 :**

Bonjour,

Je viens d'apprendre la demande du Maire du Tampon aux agents communaux d'émettre un avis favorable au projet de parc du volcan.

Je tiens donc à donner mon avis très défavorable à ce projet de parc de loisirs écocide, inutile et peu créateur d'emplois.

Cet argent serait bien plus utile sur d'autres projets !

Le parlement européen a adopté, le 12 juillet 2023, une loi pour la restauration de la biodiversité en reboisant une partie des surfaces en friche, afin de lutter contre le réchauffement climatique, c'est une réelle avancée, un progrès pour l'avenir.

Le projet de la Maire du Tampon va à l'encontre du bon sens en déboisant, bétonnant une zone exceptionnelle que j'aime arpenter à pied, en vélo.

Merci de prendre en compte mon avis,

M. X habitant le Bernica

## OBS 413 :

Bonjour,  
avis absolument défavorable !

## OBS 414 :

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la contribution de la France Insoumise-974 à l'enquête publique (1pj)



### **Projet du Parc du Volcan c'est non !**

La France Insoumise à La Réunion s'oppose fortement au projet de parc de loisirs dit du « volcan » voulu par la municipalité du Tampon, et apporte son soutien aux associations qui luttent contre ce projet

- **Ce projet est inutile** : La plaine des cafres offre déjà un espace naturel avec des paysages remarquables, qui incite nombre de réunionnais à venir profiter de la quiétude et de la beauté des lieux, loin de l'agitation des grandes agglomérations. Intitulé parc du Volcan, l'essentiel du projet est composé d'attractions censées faire venir des touristes. Comment croire que ces touristes feront des kilomètres pour quelques attractions qui n'ont rien à voir avec l'environnement exceptionnel qu'ils viennent chercher ici ? Quelle est l'utilité de faire une piste de VTT dans un parc dit du volcan alors qu'il existe déjà de multiples parcours balisés tout au long de la route menant au ...volcan. Ce territoire est recherché pour le calme, la sobriété et le contact avec la nature ; quelle est l'utilité d'y implanter une piste de pump tracks, des aires de jeux avec toboggans ? Comment peut-on imaginer que les touristes qui auront fait parfois des milliers de kilomètres pour venir admirer en vrai la Plaine des Sables et le majestueux et généreux Piton de la Fournaise, vont s'arrêter à Bourg Murat en vue de s'éclater devant un volcan en carton-pâte, des barbecues géants et autres zones de contemplation avec des plantes sous serre qu'ils ont l'habitude de découvrir en plein air ?

**LFI revendique le développement des hauts mais avec des choix faisant appel à l'intelligence et à l'expérience de citoyens acteurs, un développement qui respecte la biodiversité existante, et qui la restaure après des décennies de dégradation et de laisser à l'abandon d'espèces exotiques envahissantes. Il n'est nul besoin de rajouter aux saccages d'hier de la Nature, d'autres saccages sur l'Humain considéré seulement comme un consommateur dans l'attente d'une offre de divertissements.**

- **Ce projet est écocide** : il se présente pour partie sur une zone classée « N »(naturelle) et pour la quasi-totalité sur une zone considérée comme « habitat retenu comme état boisé » qui doivent être protégées pour éviter de fragiliser la biodiversité déjà bien malmenée. Ce projet prévoit des constructions (places de parking, serre géodésique, locaux sanitaires et de gardiennage, passerelle immersive et barbecues) de surcroît à proximité de la Nco (corridor écologique).

Nous pouvons aisément imaginer les dégâts sur ces zones lors des travaux d'aménagement puis de l'exploitation.



Pour construire, il sera nécessaire de défricher alors que le défrichement est interdit à La Réunion sauf dérogation. Le défrichement c'est :« une opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. » Voilà qui est clair "**détruire l'état boisé d'un terrain et mettre fin à sa destination forestière**" Comment pourrait-on accepter cette déforestation pour un parc de loisirs alors qu'aujourd'hui tous les scientifiques insistent sur l'urgence de développer les zones forestières. En effet, elles luttent contre le changement climatique en raison de leur capacité à retirer le carbone de l'atmosphère et à le stocker, ce que l'on appelle l'atténuation forestière.

Le parlement européen a adopté, le 12 juillet 2023, une loi pour la restauration de la biodiversité en reboisant une partie des surfaces en friche, afin de lutter contre le réchauffement climatique, **c'est une réelle avancée, un progrès pour l'avenir.**

**Ici, au Tampon, la municipalité demande, à contre-courant, une dérogation pour défricher, non pour reboiser, mais pour construire des installations d'un parc de loisirs participant à l'artificialisation des sols.**

Ce projet est d'un autre temps ! Aujourd'hui, la sagesse politique recommande le reboisement et la restauration d'espaces naturels.

**LFI revendique un développement global soucieux de préserver les grands équilibres notamment écologiques. La valorisation des atouts environnementaux ne passe pas par leur travestissement mais par le respect de leur authenticité naturelle.**

- **Ce projet est coûteux** , au moins 15 millions d'euros destinés à un parc d'attractions alors que d'autres besoins, bien plus urgents, ne sont pas satisfaits, comme, par exemple la rénovation, l'isolation du bâti scolaire, le choix d'une cantine scolaire gratuite pour les marmailles, la sortie de leur isolement voire de l'oubli des personnes âgées ou en situation de handicap dont les quelques fêtes par ci par là ne résolvent pas les problèmes du quotidien, l'état des voies de circulation de plus en plus dégradées au fur et à mesure que l'on s'éloigne des agglomérations... La liste des besoins collectifs non satisfaits est suffisamment longue pour ne pas gaspiller l'argent public dans l'offre d'attractions que personne n'a demandé.

Tout en restaurant les espaces naturels, les fonds publics verraient une utilité réelle dans la rénovation, réhabilitation des nombreuses cases créoles laissées à l'abandon et qui sont les témoins de l'histoire des hauts. L'attraction de ce village tiendrait davantage dans la redécouverte de l'art de vivre de cet endroit de l'île et les nombreux métiers artisanaux, agricoles, artistiques qui seraient créateurs de biens et de services et sources de véritables emplois par la valeur ajoutée créée redonnant la dignité à la population mise depuis des décennies sous perfusion des emplois aidés.

La gestion du parc est prévue pour se faire en régie communale. Or, aucun chiffrage du coût annuel de fonctionnement n'est disponible, seulement 150 emplois précaires brandis par la municipalité pour séduire ou contraindre la population, pour lesquels aucune étude n'a été réalisée par pôle emploi comme l'avaient asséné les responsables de ce projet. Ousanosava ? La seule certitude que nous ayons, c'est que l'État, sollicité pour autoriser la municipalité à saccager l'environnement, devra également cofinancer les emplois précaires de cette municipalité. Nous sommes loin du mythe du maire visionnaire, entrepreneur, au chevet du problème de l'emploi de ses administrés. Il se montre généreux avec les deniers publics.

La France insoumise est très attachée à la participation des citoyens dans les projets de développement engageant notre avenir. Il faudrait analyser les besoins liés à la redynamisation de ce village avec la population et déterminer avec elle les activités et les services à fournir pour un tourisme correspondant aux milieux, au climat et aux attentes des touristes qui viennent admirer les lieux,

Quand on dispose déjà d'un espace naturel remarquable, pourquoi vouloir le détruire pour reconstruire un parc dont le thème est le végétal ?

Des alternatives existent pour une mise en valeur environnementale et économique de la

Plaine des Cafres sans avoir recours à la bétonisation à marche forcée et à l'artificialisation des sols.

**OBS 415 :**

Avis défavorable pr le parc.

**OBS 416 :**

Monsieur le commissaire enquêteur.

Concernant le projet de Parc du Volcan à la Plaine des Cafres, commune du Tampon, je vous prie de bien vouloir recevoir mon avis citoyen, de la part d'un résident de l'île.

Ancien enseignant d'histoire géographie, et sensible aux enjeux d'aménagement du territoire, je considère ce projet, comme démesuré et non adapté à l'environnement de Bourg-Murat et de la région du volcan. Il ne respecte pas les nouveaux enjeux d'un développement touristique durable, intégré, harmonieux, et respectueux de l'environnement. L'avenir est à l'écotourisme et aux petites structures, intégrant les acteurs locaux.

Je porte donc un avis défavorable à ce projet.

Veuillez recevoir, monsieur le commissaire mes salutations distinguées.

M. X St Paul.

**OBS 417 :**

Nous,Entredeusiens qui aimons la nature,nous sommes contre ce projet inutile,coûteux, écocide...Ne détruisez pas ces beaux paysages naturels.Pensez à vos enfants et petits enfants.

Nous portons un " avis très défavorable" à ce projet.

Merci d'en tenir compte.

Collectif du Cimetière

**OBS 418 :**

Bonjour,

Par ce courrier électronique, j'exprime, comme beaucoup de Réunionnais, un avis défavorable au projet d'un parc du volcan. La Réunion n'a pas pour but de devenir un nouveau Disneyland, ce n'est pas ce que viennent chercher les touristes et cette solution deviendrait à court terme préjudiciable à la population. Le maire actuel du Tampon a une fâcheuse tendance à considérer sa commune comme SA propriété sans tenir compte de l'avis de ses administrés et au besoin en faisant pression sur la population et les employés communaux. Ne laissons pas les rêves de gloire d'un maire détruire ce qui fait la beauté et la réputation de cette île dont le potentiel touristique réside dans ses paysages fantastiques, sa nature exubérante, sa faune et sa flore, ses exceptionnels sites de randonnées, ses coutumes. La Réunion est une île qui se mérite et qui mérite qu'on la respecte. Ne la laissons pas devenir un vulgaire parc d'attractions comme il en existe d'autres de par le monde. Un parc des Palmiers et son agrandissement à l'initiative du maire du Tampon : un grand oui! Un Disneyland au détriment de la beauté sauvage de la Réunion et de sa population c'est un grand, un très grand NON!

Merci de tenir compte de ces éléments dans votre décision finale.

Cordialement,

**OBS 419 :**

Bonjour

Ce projet n'est pas admissible

Je vote contre

**OBS 420 :**

Je suis totalement défavorable a ce projet de parc . Il est économiquement et écologiquement mal conçu.

**OBS 421 :**

Messieurs,

Je souhaite donner un avis défavorable au projet concernant le Parc du Volcan, non sur l'ensemble du projet mais tout particulièrement sur la bétonisation excessive qu'il engendrera et l'afflux incontournable de véhicules.

Donc je considère que ces deux éléments vont complètement à l'encontre des objectifs affichés par tous les gouvernements et les instances officielles :  
ATTENUER PAR TOUS LES MOYENS LES CONSEQUENCES ECOCIDES ET ECOLOGIQUES de toutes nouvelles réalisations.

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

**OBS 422 :**

Je suis contre le parc du volcan tel que la mairie le présente actuellement.

Mettre 15 millions d'euros dans ce projet est pour moi immorale sur une commune qui manque d'infrastructures sportives, scolaires, parkings arborés au centre ville pour le rendre accessible et vivant, de cinémas, etc. Avec cet argent la Mairie peut investir dans les exemples cités.

Cordialement.

**OBS 423 :**

Avis défavorable

**OBS 424 :**

AVIS DEFAVORABLE

Je me prononce CONTRE CE PROJET qui aura pour conséquences de :

- défigurer des sites naturels ou typiques
- privatiser des espaces publics
- nuire à la biodiversité
- entraîner un fort investissement pour une rentabilité sous-évaluée.

Cordialement,

**OBS 425 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Penser que des touristes feront 10000km (ou 10 pour les locaux) pour un parc artificiel alors qu'ils le font aujourd'hui pour la beauté de la nature relève de la faiblesse intellectuelle, sans parler de l'incertitude économique, du désastre écologique assuré ou de l'équilibre social bousculé.

AVIS DÉFAVORABLE

Respectueusement,

**OBS 426 :**

Je donne un avis défavorable au projet de mr Tak pour l'aménagement du volcan. Veuillez prendre mon message en considération.

**OBS 427 :**

Avis défavorable sur le projet de Parc

Conservons des espaces naturels, pour nous, nos enfants et les générations futures.

**OBS 428 :**

Avis DEFAVORABLE car il n'est aucune utilité et il est trop cher

**OBS 429 :**

Avis défavorable, ce projet est trop cher et peut être nocif pour le voisinage

**OBS 430 :**

Je souhaite émettre un avis DEFAVORABLE au projet du parc de loisirs du Tampon, c'est un projet non responsable écologiquement, très cher et qui n'a pas d'intérêt

**OBS 431 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

je tiens à vous donner mon avis sur le projet du parc du volcan:

**TRES DEFAVORABLE**

Ce projet va détruire toute une biodiversité dont nous avons cruellement besoin aujourd'hui.

Un habitant de la Plaine des Cafres

**OBS 432 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je donne un avis défavorable à ce projet du volcan.

L'affluence, la circulation vont faire perdre la quiétude, la tranquillité que l'on trouve à Bourg Murat aujourd'hui.

Les visiteurs d'aujourd'hui, en nombre raisonnable, peuvent profiter de la nature, du calme des lieux sans en priver les habitants.

Un habitant du Tampon

**OBS 433 :**

Avis défavorable, projet complètement nuisible sur une zone protégée.

**OBS 434 :**

bonjour

je suis contre ce parc car le dossier de la mairie montre certaines contradictions:

-le dossier du futur parc mentionne encore le projet tyroliennes qui viendra dans un deuxième temps car le parc semble prioritaire!!!

-les tyroliennes ont pourtant eu un avis défavorable de la cdpenaf en janvier 2023

-cela nous démontre que nous ne pouvons pas faire confiance au porteur du projet

oui pour un aménagement léger cette zone en respectant l'environnement et les habitants de bourg murat



**OBS 435 :**

bonjour

Je suis contre ce projet tel qu'il est décrit dans le dossier qui présente de nombreuses questions sans réponse à ce jour comme le financement réel et le cout de fonctionnement entre autres!!!! la cdpenaf ayant donné un avis défavorable sur une partie du parc situé en zone N du PLU quel est l'avenir de ce projet et que répond la mairie concernant cette interdiction?

**OBS 436 :**

Bonjour Madame, Monsieur,

je tiens par ce mail à faire part de mon profond désaccord au sujet du projet du Parc du Volcan. Le site envisagé est un patrimoine à préserver et non à urbaniser et enlaidir.

Bien d'autres espaces peuvent être alloués pour l'amusement du peuple, si celui-ci de surcroît devait juger prioritaire ce genre de dépenses. A notre époque où personne n'ignore la gravité de l'impact de l'activité humaine sur le Vivant, il est capital de préserver ces espaces naturels, d'investir dans des projets de plantation de forêts, de développement d'une agriculture bio, etc...

Mon avis est défavorable pour ce projet insensé.

Cordialement,

**OBS 437 :**

Veillez enregistrer mon avis défavorable pour ce projet destructeur

**OBS 438 :**

Je suis tout à fait défavorable à ce projet surdimensionné qui porte atteinte à l'authenticité du lieu

**OBS 439 :**

Monsieur,

Je me permets de vous écrire concernant le projet pharaonique de mon maire, monsieur Thien Ah Koon.

Cela fait 17 ans que j'habite cette commune. J'ai travaillé pendant quelques années à Bourg Murat. A l'heure où on nous parle d'urgence climatique, je trouve aberrant qu'on envisage de défigurer une zone comme celle-là. En quoi ce projet va dans le sens de la préservation de la nature et de la biodiversité ? On nous répète qu'il faut plus de chlorophylle et moins de bitume et là, on va tout raser pour un projet à la rentabilité douteuse (je ne parle même pas de faire miroiter des emplois). Parce que le climat de Bourg Murat n'est pas celui de Saint Gilles. Qui va aller faire de la tyrolienne dans le brouillard par 10°?! Et les habitants du quartier, que vont-ils devenir? Finie la tranquillité. Je suppose que leur habitation s'en verra aussi largement dévaluée compte tenu des nuisances.

La commune est déjà sale, à quoi bon aller encore concentrer des gens qui vont laisser leurs déchets derrière eux?

Bref, vous l'aurez compris, à l'instar de Domoun la plaine, je suis opposée à ce projet.

Très cordialement

**OBS 440 :**

AVIS DÉFAVORABLE POUR CE PROJET

**OBS 441 :**

Nous sommes défavorables à ce projet qui va gâcher le côté authentique de la Réunion et créer des nuisances environnementales et encore solliciter financièrement des familles en difficulté qui ne pourront pas refuser d'emmener leurs enfants.

Stop à la mégalomanie !  
respect a nou

**OBS 442 :**

Par la présente je souhaite émettre un avis défavorable au projet parc du volcan, que je considère inadapté au site, coûteux et inutile.

**OBS 443 :**

Avis défavorable au parc du volcan

**OBS 444 :**

Bonjour, merci de prendre en compte mon avis défavorable au projet.  
Cordialement

**OBS 445 :**

Avis Defavorable à ce projet

**OBS 446 :**

Madame. Monsieur

Je vous informe en tant que citoyen du Tampon, soucieux de l'image de ma ville et de la préservation de son environnement, que je suis défavorable au projet de parc du volcan, projet écocide, inutile et coûteux. Et pour tout dire "bling-bling". Les Tamponnais, les réunionnais, l'humanité n'ont pas besoin de ce Disneyland de pacotille. Nous avons tous besoin d'air pur pour respirer et de paysages naturels pour se sentir exister. Je dis , "halte à la société de consommation et au spectacle désolant de la destruction de la nature !"

Bien sincèrement

**OBS 447 :**

Bonjour,

Je m'oppose au projet du parc du volcan que je trouve sans véritable intérêt, coûteux et surtout préjudiciable au milieu naturel.

**OBS 448 :**

Assez de saboter la Réunion.

Pas de parc d'attraction au volcan !

**OBS 449 :**

Ne transformez pas la Réunion en Disneyland.

La nature n'a pas besoin de parc

**OBS 450 :**

Moi citoyenne de l'île de la Réunion je m'oppose au projet d'un parc de loisirs sur la commune de Bourg Murat.

Cela dénaturerait totalement ce lieu de pleine nature et changerait la quiétude des habitants. Des lieux tel que cela existe déjà sur l'île.

Une citoyenne soucieuse

**OBS 451 :**

Mon vote est sans appel: je vote NON au projet de ce parc au volcan.

Ce serait dénaturé cet espace qui est cher à la vie des Réunionnais.

**OBS 452 :**

Bonjour

Je veux donner mon avis sur ce projet de parc du volcan qui est tout d'abord une arnaque: il ne crée pas 150 emplois mais (peut-être?) 150 petits jobs précaires payés au RSA les 3/4 du temps (le maire du Tampon l'a lui-même annoncé à la radio).

Bien sûr, ce projet saccage un espace de calme et de végétation préservée pour en faire un terrain de jeux (pour idiots écervelés que les politiques locaux.les éduquent consciencieusement à ne penser à rien, si ce n'est s'amuser, alors qu'il faudrait les sensibiliser aus dérèglements à venir: climatiquesdonc sociaux et alimentaires)

Autre ironie indigne du projet, on se targue de préserver la nature des bas en la mettant sous cage dans les hauts à grand renfort de constructions de sphères géodésiques et d'émission de CO2 (pour les chauffer !), et le tout pour donner un vernis " green" à son projet et profiter de la manne des fonds européens dédiés aux projets d'aménagement écologiques. Quelle fichaise ! Prenons soin de la nature des bas là où elle est, et les vaches seront bien gardées !!

Et quid des nuisances de pollution sonore (cris, voitures..), olfactive ( barbecues) et de pollution de l'air ( augmentation du trafic) et des lieux (toilettes sauvages dans tous les coins, détritrus idem) ??

Non, vraiment, ce parc n'a pas lieu d'être à l'heure où toutes les instances politiques de la planète ne parlent que d'urgence vers la transition écologique !

Je suis absolument défavorable à ce projet

Merci de noter mon avis et ses arguments

**OBS 453 :**

Avis très défavorable car ce projet va nous faire perdre le label du Patrimoine Mondial!!!

**OBS 454 :**

Merci de prendre mon avis sur ce parc:  
je suis totalement CONTRE

**OBS 455 :**

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir renoncer au projet de parc d'attractions au volcan, car au niveau écologique, ce serait une catastrophe.

## [OBS 456 :](#)

Avis défavorable

## [OBS 457 :](#)

Bonjour,

Après lecture du dossier transmis sur le nouveau projet du volcan, je me permets de donner mon avis dans le cadre de l'enquête public.

Il est défavorable.

J'ai noté les efforts fournis pour rendre le projet plus adéquat à son contexte (environnemental, social et culturel), en supprimant notamment l'hippodrome et les surfaces commerciales.

Toutefois des éléments m'interpellent encore dans ce projet qui nécessite de nouveaux ajustement, en particulier dans l'objectif de développer un tourisme durable :

### 1- Les tyroliennes

La nécessité de cette activité ne semble pas évidente, et quand même bien, je me pose la question d'avoir recours à 10 tyroliennes fonctionnant simultanément (nécessité de multiplier des ouvrages impactant le paysage). Aussi, proposer des longueurs de câble différentes multiplie les ouvrages nécessaires pour la réception de ces tyroliennes)

Les ouvrages proposés ont un aspect très technique (plutôt industriel) et ne sont pas intégrés dans leur paysages (plateformes techniques de 31x6m de long, construites sur pilotis. Voir Page 513 de l'étude d'impact, figure 227)

### 2- Les sanitaires

L'accueil du public est assuré par des sanitaires conventionnels (71EH). Seul un point de sanitaires sur 4 sera équipé en toilettes sèches. A l'heure où les problématiques concernant les ressources et les traitements de l'eau sont les plus préoccupantes, je ne comprends pas la position du maître d'ouvrage face à cet enjeu.

Le projet se veut ambitieux sur le plan environnemental mais cet aspect représente une incohérence sur ce sujet.

Rappel : fréquentation maximale envisagée : 1900 personnes/jour, représente 11 400 litres d'eau par jour au total (si chaque personne va aux toilettes 1 fois et tire une chasse d'eau de 6l)

### 3- Les terrassements

Malgré les efforts réalisés sur le réemploi des volumes de déblais, les chiffres restent importants, en terme d'évacuation, mis en décharge des déblais (4900m<sup>3</sup>) et des apports de remblais de carrière (3600m<sup>3</sup>)

D'autant plus qu'en l'absence de la mission G3, nous ne connaissons l'état des futurs déblais, impactant la réelle possibilité de leur réutilisation et donc la quantité de déblais qu'il y aura à évacuer.

Ces divers aspects auront un impact sur le long terme. Ils doivent donc impérativement être améliorés.

## [OBS 458 :](#)

Avis défavorable

## [OBS 459 :](#)

Monsieur le commissaire,

Je viens donner mon avis concernant le parc du volcan. Je suis favorable, car je trouve que les aménagements proposés sont super. Tout comme le parc des palmiers, et autres



nombreux parc de l'île, celui-ci valorise la faune et la flore tout en proposant un espace agréable pour la population.

Cordialement

**OBS 460 :**

Je reste défavorable au projet écocide proposé dans le parc du volcan. Ce site reste un patrimoine naturel mondial qui me paraît essentiel à préserver.

**OBS 461 :**

Monsieur Le Commissaire enquêteur, Madame, Monsieur, bonjour,

Je souhaite apporter un avis totalement défavorable à ce futur projet.

J y suis farouchement opposé, les avis de la CDEPENAF, la SREPEN, l'ARS, confortent ma décision.

Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire enquêteur, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

**OBS 462 :**

Je suis contre l'implantation du parc du volcan au Tampon

**OBS 463 :**

Bonjour,

je ne suis pas favorable au projet de "parc du volcan" car, outre les conséquences négatives sur ce site naturel de toute beauté, cela va à l'encontre du besoin urgent aujourd'hui et reconnu par une très grande majorité : la préservation des milieux naturels qui sont nécessaires à la survie de la planète et donc de sa population.

S'il y a des millions à dépenser, pourquoi ne pas les utiliser pour valoriser le village de Bourg Murat et ses habitants, lieu de passage des randonneurs et pique-niqueurs de La Réunion et d'ailleurs ?

Salutations écologiques et humaines

**OBS 464 :**

Défavorable

je doute que la fréquentation soit rentable pendant la période hivernale ?

Au vu des déchets qui traînent actuellement sur le champ de foire, vers l'arrêt de bus et les aires de pique-nique, j'émet un doute quant à la propreté.

**OBS 465 :**

Je suis totalement opposé au projet de ce parc .

**OBS 466 :**

contribution à l'enquête publique du Projet Parc du Volcan Le Tampon :

nous donnons Un avis défavorable au projet que nous estimons inutile, écocide et coûteux.

Merci de tenir compte de mon avis.

[OBS 467 :](#)

Je suis totalement contre ce projet.

[OBS 468 :](#)

Bonjour

Je suis opposée au projet de l'ouverture du parc à bourg murat.  
Bien cordialement

[OBS 469 :](#)

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Une grande partie du parc est concernée par un habitats d'espèce et flore remarquable ( page 149 de l'étude d'impact);

Il apparaît sur cette figure n° 86 des" **zones naturelles à nombreuses espèces indigènes à enjeu moyen à fort**" présentes majoritairement dans l'aire du projet bien au-delà de la zone classée "N" au PLU.

S'y ajoute la présence d'un arbre remarquable (Acacia heterophylla) disséminé partout sur la zone concernée par le projet.(page 148 de l'étude d'impact)

Comment imaginer que des travaux entrepris dans cette zone n'impactent pas négativement ces espèces indigènes, et ce, de manière définitive?

La bonne politique serait de chercher à préserver cette flore à fort enjeu de biodiversité, par exemple en élaborant un projet autour de cette idée de préservation de la flore remarquable située à cet endroit.

**C'est pourquoi je suis opposé à ce projet.**

**Mon avis est défavorable**

[OBS 470 :](#)

Il y a assez de parcs comme ça au Tampon, on a besoin de lutter contre les dérèglements climatiques, vraie urgence que celle-ci, lze projet est dévastateur, on va défricher, abîmer les zones humides, un vrai scandale pour amuser qui et comment ?

Je passe souvent devant le champ de foire après les week-ends, il faut voir les déchets qui s'y trouvent, alors un parc de 15 hectares ! Et si les emplois c'est ramasser les déchets qui n'auraient pas été là si le parc n'existe pas,c'est délirant, il y a des emplois à créer ailleurs, et la municipalité dans des projets innovants, végétabiliser les toits des bâtiments, dynamiser le compost sur la commune ainsi que les jardins partagés...CONTRE CE PROJET DELIRANT INUTILE ET ECOCIDE

[OBS 471 :](#)

Chaque jour, des évènements météo incongrus ou extrêmes, le climat change et de manière rapide;, l'anxiété gagne du terrain, chaque jour, je vois des chantiers pousser sur la commune du Tampon et dans d'autres communes également, il convient de loger les gens **c'est indispensable**, le béton est partout, et là il faudrait **artificialiser des sols pour du divertissement !!!**

**Le 2 Aout a été le jour du dépassement, et les pouvoirs publics vont autoriser un projet comme celui-là. c'est un cauchemar**

**Je suis absolument Contre ce projet néfaste!!!**

[OBS 472 :](#)

Préservons la nature et les terres pour nous nourrir, a ce stade c'est tout ce qui compte, l'autonomie alimentaire a la Réunion. Nous n'avons pas besoin d'un parc d'attraction, la réunion, ses sentiers, ses forêts, ses montagnes, sa biodiversité est un parc a elle toute seule m, préservons là plutôt que de la détruire !!!

Non a ce projet hors temps, une aberration écologique et économique !!!!

Merci

**OBS 473 :**

Monsieur le Commissaire,

Il ne faut pas défigurer le paysage de notre splendide île réputée et aimée en particulier pour ses "petits coins de paradis" où les familles peuvent venir se ressourcer au grand air et entre amis et que les touristes de passage viennent rechercher depuis les pays lointains.

Le projet pharaonique de M le Maire n'est pas en adéquation avec cet état d'esprit profondément ancré dans la conscience des réunionnais.

La CDPENAF ne s'y est d'ailleurs pas trompée en apposant son veto au parc de loisir.

Il faut maintenant aller plus loin et dire stop à la totalité du projet,

Il sera alors loisible de permettre un nouveau cadre de réflexions dans lequel la population serait plus honnêtement et massivement impliquée et sans nul doute permettre à l'Association Domoun la Plaine d'y présenter et y défendre son projet alternatif du développement moderne de Bourg Murat tout en lui préservant sa patine historiquement ancrée.

Recevez mes meilleures salutations

Un amoureux de la Réunion.

**OBS 474 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de votre enquête, permettez-moi de vous faire part de mes inquiétudes concernant ce projet.

La Réunion dans sa globalité et notamment la Commune du Tampon est dans un état de coma circulatoire.

Hors aucune modifications ou création de voirie n'est prévu dans ce projet. Il ne faut donc pas devin pour imaginer ce que deviendra la circulation si ce projet voit le jour.

Ma deuxième inquiétude et concernant l'écosystème. Je ne comprends pas comment on peut toucher à un écosystème sans faire de dégâts sur ce dernier.

On va encore détruire la nature sans ce soucier de l'impact écologique.

En vous remerciant.

Cordialement

**OBS 475 :**

Bonjour,

Je m'élève contre le projet du parc du volcan car il est écocide, inutile et coûteux.

Bonne réception,

Bonne semaine

**OBS 476 :**

J'ai appris il y a qqs jours que l'édile du Tampon obligeait les employés municipaux à mettre un avis favorable sur le projet du parc, comme si l'employeur **décidait au prétexte qu'il est employeur d'imposer à ses employés communaux la même** conception que lui sur les projets de la commune, c'est du harcèlement et de l'intimidation, d'ailleurs certains ont mis leur nom sur le cahier de requêtes pour montrer qu'ils n'ont pas peur d'afficher leur opinion...

**Ce sont les opposants à ce projet qui risquent de payer un lourd tribut à l'arrivée, là un permis de construire refusé, ici un préemption de la mairie, beaucoup de gens ont peur des représailles, , le fait de menacer, de faire pression sur ses employés m'indignent, c'est violent et intimidant, cela fausse l'enquête publique, non seulement je suis **CONTRE LE PROJET POUR CE QUI L EST MAIS AUSSI CONTRE LE MAIRE QUI FAIT DU CHANTAGE ET FAUSSE LES RESULTATS.****

**OBS 477 :**

Monsieur Le commissaire-enquêteur,

Je suis complètement opposé à ce parc d'attractions dit du Volcan.

3 instances expertes (l'ARS, la MRAe et la CDPENAF) sont contre...

La municipalité du Tampon et son maire sextargueraient-ils d'être plus sachants qu'elles ?

Que savent-ils de ce qui est bon pour la Réunion dans ce monde en mutation... Pas pour le meilleur, qu'est notre planète malmenée par les hommes ? Écoutons ceux qui savent en toute indépendance, pas ceux qui ont des intérêts certains, aussi peu avouables soient-ils, à ce que ce projet incongru se fasse, projet qui à l'opposé de ce qu'il faut faire où que ce soit, à la Réunion ou ailleurs !

Merci de noter cet avis

Bien cordialement

**OBS 478 :**

Bonjour,

En tant que tamponnais, Le Parc loisir me semble être une aberration. Je suis contre.

Il est vendu comme prometteur d'emploi. Or, cet argument est exposé à toutes les sauces et ne veut rien dire. Créer de l'emploi n'est pas chose compliquée. Ce qui est d'enjeu aujourd'hui, c'est de proposer de l'emploi dans une dynamique de résilience avec l'environnement. Or, le présent projet n'est d'une, pas accepté sociale et de deux, complètement caduc écologiquement au vu des Accords de Paris et du dernier rapport du GIEC.

De manière générale, sans être partisan, je suis d'avis avec le collectif Domoun La Plaine.

En espérant que le projet sera retiré.

Bien à vous

**OBS 479 :**

AVIS DEFAVORABLE AU PROJET DE PARC DU VOLCAN, préservons ce qui reste de nature c'est notre bien le plus précieux.

**OBS 480 :**

Bonjour,

Je suis totalement contre ce projet.

**OBS 481 :**

Avis tt à fait défavorable pour le Parc du Volcan

Marre de payer pour des travaux surtout destinés à sa gloire personnelle, pour pérenniser son souvenir alors qu'il est en appel pour ses affaires personnelles Comme si on n'avait pas assez avec le Parc des Palmiers, et son rapt sur des terres agricoles.

Non à ce Parc, contraire à tous les principes écologiques

**OBS 482 :**

Tt à fait contre ces ravages si près de la zone N, qui serait forcément impactée par les utilisateurs, sauf à bétonner pour limiter, tout à fait dommageable.

Merci

**OBS 483 :**

Bonjour,

Moi et ma femme on est favorable au projet du parc du volcan.



[OBS 484 :](#)

Je suis absolument opposée à ce projet

[OBS 485 :](#)

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la contribution de notre association Attac Réunion à l'enquête publique du projet du parc de loisir à Bourg-Murat.

Bien cordialement.

Attac Réunion



Le Tampon, mardi 8 août 2023

M. le Commissaire Enquêteur,

Veillez joindre la contribution de notre association **Attac Réunion** à l'enquête publique du projet du parc de loisir à Bourg-Murat.

La CDPENAF réunie le 26 juillet 2023 pour statuer sur le projet de parc d'attractions à Bourg-Murat a rendu son verdict. A la majorité absolue, elle a rendu un avis défavorable sur ce projet qui « *artificialiserait un site naturel à forte valeur environnementale et paysagère* ». Le maître d'ouvrage devra s'y conformer.

Parallèlement, suite à la demande du commissaire enquêteur, l'enquête publique a été prolongée jusqu'au 9 août. Cette demande est intervenue étant donné que l'avis de la CDPENAF ne serait rendu qu'après le 26 juillet tandis que l'enquête publique s'achevait le 25 juillet à minuit, privant les citoyens de s'exprimer sur cet avis. En date du 4 août, par voie de courrier électronique, les contributions d'avis favorable, souvent sans aucun argument, ont explosé depuis l'annonce de cette prolongation, vraisemblablement, des consignes auraient été données.

La CDPENAF a donc émis un avis défavorable d'aménager sur la Zone N, ce qui signifie concrètement, la disparition d'une serre géodésique, d'un parking de plus de 400 places, du guichet d'accueil, et d'une partie de la parcelle immersive. Ce n'est pas rien... Cette décision fait écho aux mobilisations citoyennes dont Domoun la Plaine (DLP) est le portedrapeau depuis le début, **Attac Réunion** est un soutien actif de DLP depuis septembre 2021, et désormais est officiellement adhérente en tant que personne morale.

Mais la plus grande parcelle classée en zone 1AUto, selon le PLU, "zone à urbaniser à vocation touristique" reste d'actualité, la CDPENAF n'a pas compétence sur cette parcelle. Apparemment, la municipalité renonçant à la zone N, pourrait être autorisée à aménager le reste, l'avis préfectoral va être déterminant et attendu dans la première quinzaine de septembre.

Ce projet, même amputé, n'est pas entendable dans un contexte où les dérèglements climatiques s'accroissent. L'été 2023 sera sans aucun doute un repère important : records de chaleur, notamment, en Sardaigne, Tunisie, Arizona, incendies en Grèce, en Turquie, en Italie, inondations dévastatrices en Chine.

De surcroît, nous venons de franchir le jour du dépassement qui est survenu le 2 août, ainsi, nous entamons la deuxième moitié de l'année, et l'humanité a d'ores et déjà consommé l'ensemble des ressources que la planète peut régénérer en un an.

Le système économique libéral actuel épuise les ressources naturelles, maltraite le vivant, animaux, insectes, plantes et menace les humains dont la survie dépend de la qualité de l'air, de l'eau, des terres agricoles nourricières et des espaces naturels.

## Le gouvernement parle beaucoup de sécurité des biens et des personnes, **qu'en est-il de notre sécurité vitale ?**

Notre insularité devrait pousser nos décideurs politiques à accélérer et mettre en place une autosuffisance alimentaire aux regards des enjeux climatiques, un transport maritime ralenti ou entravé, quid de l'approvisionnement alimentaire pour notre île ? Notre insularité devrait impliquer nos décideurs politiques dans la préservation des espaces naturels, véritable réservoir de captage de gaz carbonique, la Plaine des Cafres comporte des zones humides de qualité exceptionnelle qui retiennent l'eau et préservent des inondations et offrent un biotope précieux à la faune et à la flore de cette zone. Elles seront impactées par une artificialisation des sols liée aux futures constructions, et les déchets laissés par les activités de pique-nique.

Dans une partie du dossier présenté par la municipalité pour aménager le parc de loisirs (pièce-jointe n°105-107 : **Demande de dérogation à l'interdiction générale de défricher**) nous pouvons lire la définition du défrichement : « *une opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. Est également un défrichement toute opération volontaire entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences, sauf si elle est entreprise en application d'une servitude d'utilité publique.* »

Voilà qui est clair « **détruire l'état boisé d'un terrain et mettre fin à sa destination forestière** ». Comment pourrait-on accepter cette déforestation pour un parc de loisirs dont aucune étude sérieuse n'a démontré le besoin ni même l'existence d'une demande forte de la population ou des touristes, alors qu'aujourd'hui tous les experts disent qu'il faut développer **les zones forestières** car elles luttent contre le changement climatique en raison de leur capacité à retirer le carbone de l'atmosphère et à le stocker, ce que l'on appelle l'atténuation forestière.

**C'est le sens du vote des parlementaires européens du 12 juillet 2023.** Le parlement européen a adopté une loi pour la restauration de la biodiversité en **reboisant** une partie des surfaces en friche, dans le but de lutter contre le réchauffement climatique.

A La Réunion, la municipalité du Tampon demande une dérogation pour défricher, non pour reboiser, mais pour artificialiser les sols en construisant des installations d'un parc de loisirs.

Ce projet "de l'ancien monde" va à contre-courant de la législation actuelle, ce serait grave pour l'autorité environnementale d'autoriser un tel chantier de saccage environnemental.

## **La réalisation d'un tel projet n'est-il pas en contradiction totale avec les objectifs affichés de lutte contre le changement climatique ?**

Le projet amputé garde son aspect écocide car les aménagements qu'il prévoit, artificialiseront à outrance nos paysages uniques et reconnus par l'UNESCO. En outre, ils comportent, de l'avis même de l'Agence régionale de santé (ARS), des atteintes graves à la santé publique. Ce projet induira la modification significative du caractère rural de cette partie de la commune du Tampon et de ses paysages pastoraux. Les animaux des pâturages avoisinants seront eux-mêmes en souffrance en raison des bruits intrusifs causés par les toboggans, les usagers des *pumptracks*, les barbecues géants et leurs fumées.

Cet espace naturel n'est pas qu'une parcelle relevant d'un PLU municipal, dans un contexte d'insularité et de crise climatique, il devient un espace vital de mieux-vivre ensemble, un bien commun qui appartient à toutes et tous, dont il convient de conserver l'intégrité à tout prix.

Ainsi, notre association **Attac Réunion** ne peut que s'opposer à cet accaparement de terres dont la vocation première serait le divertissement, projet aux antipodes des priorités de notre époque.

**La vraie modernité aujourd'hui réside dans la reconnaissance de biens écologiquement vertueux dont il faut assurer la pérennité pour les générations futures.**

**Attac Réunion**

**OBS 486 :**

Je viens aujourd'hui dire NON !

De toutes mes forces, avec toute mon émotion.

Non à ce projet de "Parc du Volcan".

\*En cette période de crise climatique, ce projet relève d'un crime contre l'humanité. C'est d'arbres, de verdure, d'oiseaux ,

de vers de terre... de nature dont

le monde a besoin aujourd'hui. Laissons aux générations futures des espaces vivants que nous aurons su respecter, préserver !

\*Ce projet relève d'autre part d'un crime contre notre île. Derrière la vitrine exposée pour cause de choix du tourisme, La Réunion c'est aussi pauvreté, chômage, analphabétisme... obésité... Tout l'argent dépensé à un "parc d'attractions" ne doit il pas aller vers d'autres priorités ?

Enfin, comment se positionnera notre île dans un contexte de crise de l'énergie? De quelles ressources disposerons nous ? Faire tourner un "parc d'attractions" sera-t-il encore d'actualité ?

\*C'est aussi un crime contre ce petit coin de La Plaine. Nous nous devons de faire découvrir sa riche histoire ainsi que tous ses trésors... en matière de géologie , de faune et de botanique... Un lieu si beau, qui a tant à nous apprendre ne peut disparaître !

\*Enfin ce projet est un crime car il va laisser les habitants seuls, à regarder arriver d'abord les tracto- pelles, les "casseuses", les bétonnières, les "bitumeuses", tous ces engins qui vont détruire l'espace dans lequel ils vivent pour certains depuis des générations.

Fini la paix ...

Voilà l'artificialisation des sols !

Puis ce seront

"les visiteurs" qui, en grand nombre, viendront "profiter des attractions". Place à la "consommation de distractions".

Fini la tranquillité ...

Voilà l'artificialisation de nos modes de vie !

A qui profite le crime ?

Au projet du "Parc du Volcan",  
je dis vraiment NON !

**OBS 487 :**

Bonjour,

Je dis oui à ce projet, enfin un endroit agréable pour les familles du tampons et d'ailleurs.  
Je suis à 100% favorable.

Cordialement

**OBS 488 :**

Bonjour monsieur le commissaire,

Je suis pour la création du parc du volcan. Cela permettra de créer de l'emploi de plus c'est un très bel endroit mais, qui manque de structures pour dynamiser le territoire.

**OBS 489 :**

Bonjour,

Je tiens à donner mon avis concernant le parc du volcan.  
Avis favorable pour moi, ma femme et mes enfants.

**OBS 490 :**

Bonjour,

Mon avis est favorable pour le projet du parc du volcan.  
Très beau projet pour notre île.  
Cordialement.

**OBS 491 :**

Je donne mon avis à propos du parc et je suis favorable. Ce projet est une chance pour le développement de la plaine des cafres, pour la création d'emplois, et le développement touristique. C'est une manière de mettre en valeur la flore et la faune locale, réaménager ce site est un moyen aussi de revaloriser les espèces endémique et de mettre l'accent sur leur protection et préservation.

**OBS 492 :**

Bonjour,

Je suis favorable au projet du parc du volcan.  
Cordialement.

**OBS 493 :**

A Monsieur l'enquêteur,

Au sujet de l'enquête publique portant sur le projet du parc du volcan, porté par la commune du Tampon.

Le groupe local Greenpeace La Réunion tient, par le présent message, à apporter son soutien plein et entier aux arguments portés par l'association citoyenne Domoun Laplaine. Ce faisant, notre groupe local, émet donc un avis défavorable sur ce projet.

Nous nous sentons par ailleurs obligés de rappeler à l'autorité en charge de la décision finale que :

Ce projet « symbolique » d'artificialisation des sols à visée d'expansion de l'industrie du tourisme, antérieur, dans sa conception, au rapport du Haut Conseil pour le Climat, s'il devait être maintenu, engagerait encore un peu plus la Réunion dans la voie d'un réchauffement climatique supérieur à 2 °C à l'horizon 2100.



Avec les conséquences aggravées dès 2040 pour l'ensemble de la population réunionnaise que le 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC a prédéfinies : vulnérabilité augmentée aux événements climatiques extrêmes, augmentation du niveau des océans, difficulté d'accès aux ressources fondamentales...

Il est donc aujourd'hui du devoir de l'administration, à la Réunion plus qu'ailleurs, de se montrer exemplaire et de prendre acte des objectifs européens en matière de réduction drastique de GES « fit for 55 ». Tant qu'un véritable état d'urgence climatique ne sera pas admis et reconnu par celle-ci, alors, des projets obsolètes d'expansion de la tâche urbaine tels que celui du parc du volcan, et tous ceux dans les limites des seuils établis par l'article R122-2 du code de l'environnement, sortiront des bureaux d'études et mettront en péril les espoirs de la population de connaître une transition sereine et humaniste.

Greenpeace La Réunion émet un avis défavorable sur le projet de parc du volcan.

Le groupe local Greenpeace La Réunion

**OBS 494 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

**Je suis opposé** au projet de parc du volcan car il sera destructeur lors des travaux puis de l'exploitation, des habitats pour la faune dont certaines espèces sont rares à la Réunion. Dans l'étude d'impact, page 162 , je relève ceci, à propos des insectes: "**La plupart des espèces recensées au sein de l'aire d'étude sont assez rares à La Réunion** et présentent des enjeux de conservation globalement moyen à fort, dont certaines avec un statut de rareté « rare » (Insectarium, 2010)."

Et page 180, pour les oiseaux: "Toutes les espèces d'oiseaux indigènes sont protégées à La Réunion (Arrêté du 17 février 1989- J.O du 24/03/1989). **Au total, 13 espèces protégées ont été contactées dans l'aire d'étude éloignée :**

6 étant possiblement nicheuses dans la l'aire d'étude rapprochée ; les habitats favorables

à leur nidification étant les fourrés arbustifs compris au sein de la zone d'étude.

2 espèces s'alimentant sur la zone d'étude (la Salangane des Mascareignes et l'Hirondelle de Bourbon) et nicheuses possiblement dans les cavités des ravines bordant les zones d'études

1 espèce de rapace présentant des enjeux de conservation forts s'alimente sur la zone d'étude. Un territoire permanent est présumé au sein de la zone d'étude.

4 espèces d'oiseaux marins en transit (le Phaéton à bec jaune, le Puffin de Baillon, le Pétrel de Barau et le Pétrel noir).

Comment à la lecture de ces passages de l'étude d'impact admettre que les insectes et oiseaux ne seront pas impactés négativement et durablement par l'autorisation des travaux d'aménagement d'un parc de loisirs?

Il est très probable que ces habitats soient définitivement perdus pour ces espèces induisant leur disparition.

C'est prendre le risque de voir ces espèces vivantes disparaître du patrimoine faunistique d la Réunion.

Ainsi **je suis totalement défavorable à ce projet.**

### OBS 495 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mon avis est très défavorable au projet de parc de volcan, présenté par la municipalité du Tampon.

Pourquoi vouloir détruire ce "coin tranquille" ou faune et flore, rares s'allient au calme et la sobriété des lieux?

Pour faire venir des touristes, alors que ceux-ci peuvent déjà bénéficier du spectacle remarquable du piton de la fournaise, de la plaine des sables beaucoup plus attractifs pour une île à sensations!

Il est probable que ce parc, s' il venait à être construit, après avoir détruit la nature, soit abandonné à son triste sort.

Je suis fortement défavorable à ce projet

Un habitant du Tampon

### OBS 496 :

Bonjour,

Je pense que nous serons peu nombreux à participer à l'enquête (manque de communication) mais je peux vous assurer que nous sommes très nombreux à ne pas vouloir voir ce genre de projet ravageur sur cette île exceptionnelle déjà bien trop occupée par le béton, les routes et les sites touristiques commercialisés.

Les gens viennent et aiment la Réunion pour le contraire des principes de ce genre de projet !

Nous venons ici (nous les zoreils) pour nous éloigner du béton, de la folie des villes et des loisirs lucratifs (et j'en passe!).

Il faut lutter pour que la Réunion préserve ses terres et les laisse libres d'accès à tous. Nous regrettons déjà la sur-construction de routes, parkings, bâtiments immondes , supermarchés et autres urbanisations de la nature.

Nous voulons que la Réunion tendent à plus de projets autonomes, solidaires et respectueux de cette nature incroyable que les touristes payent cher pour venir en profiter.

Je parle des zoreils et des touristes car j'en suis mais je pense que les créoles le disent assez dans leurs chansons et par d'autres biais : il crient sans cesse leur amour pour leur île et leur nature. Les personnes créoles réunionnaises ne veulent pas que les élus continuent de saccager les grands espaces uniques au monde qui font la richesse et l'attractivité de cette île, la région du volcan en fait partie.

Un des grands atouts de la Réunion est la liberté et la gratuité des loisirs : randonnées, points de vue , émotions liées à la découverte de zones naturelles exceptionnelles ,  
SANS BARRIERE NI PARKING SUPPLEMENTAIRES NI ZONE DE PIQUE NIQUE DÉLIMITÉE !!

Les réunionnais n'ont pas attendu la construction d'un parc pour se retrouver en famille et pique niquer sur la région du volcan ! Les infrastructures comme les kiosques et barbecues suffisent déjà!

Non à ce projet dévastateur ! Non à l'artificialisation des sols ! Non au béton et aux zones privatisées !

Le musée du volcan est super et suffit largement à celui qui a envie d'en savoir plus que ce que la nature nous offre déjà.

Si vous voulez rendre la zone des plaines attractive alors permettez aux locaux de se développer de façon indépendante, de vendre à leur échelle tous les produits de leur culture sans main mise de l'état !

Les plaines constituent une zone météorologique hyper propice à l'agriculture et la permaculture qu'il faut développer absolument en laissant les gens se développer selon LEURS souhaits et non ceux des élus. Si les gens des plaines pouvaient cultiver leurs produits de façon autonome et en lien avec la nature et qu'il existait des marchés de produits locaux fait maison où chaque producteur pourrait vendre sans restriction, ni taxe, ni main mise des politiques, leurs petites productions, je vous assure que la région gagnerait en attractivité !! Et ça serait bon pour tout le monde et pour la planète, bien plus qu'un parc de loisirs inutile.

Je pense que vous avez compris, c'est une opposition stricte à ce projet, soutenue par la plupart des personnes qui aiment cette île.

Cordialement

### [OBS 497 :](#)

Bonjour, c'est un projet immense qui coûte des millions. L'ambition de certains ne peut toujours pas être réalisée

Je suis une ouvrière paysagiste dans le privé. On a des missions pour l'entretien des espaces naturels, des espaces verts de l'environnement, je suis tous les jours sur le terrain, je vois l'impact négatif que peut faire l'homme partout où il passe.

La destruction d'une zone naturelle nuit gravement à la biodiversité, aux espèces menacées

Le parc avec tout son aménagement engendra :

- impact sur milieu naturel et son environnement
- pollution couche d'ozone avec le flux de voitures
- micro déchets divers laissés dans la nature ou par terre
- pollution sonore
- espèces envahissantes repoussées avec les engins de travaux qui font beaucoup de vent et de poussière qui partiront dans les milieux naturels alentours

- ...

Et pourquoi " Parc du Volcan?", le Volcan est beaucoup plus haut.

De plus, les réunionnais( ses) se lassent très vite de nouvelles choses. Les touristes viennent à la Réunion pour les montagnes, les plages, les villages authentiques: pas dans un parc d'attraction.

Cordialement

**OBS 498 :**

Bonjour,

Je m'oppose fermement par le présent courriel à ce que débutent des travaux pour le parc du volcan à Bourg-Murat.

C'est donc bien entendu un avis défavorable à ce projet.

Merci donc de cesser d'artificialiser les sols et de saccager la nature.

**OBS 499 :**

Bonjour je donne un avis favorable pour le projet parc volcan, ce projet permettra au développement des hauts de la commune du Tampon, c'est un bon projet pour nous réunionnais mais aussi pour les touristes qui viennent sur l'île, ce projet donnera aussi des emplois par la suite.

**OBS 500 :**

Bonjour,

Avis défavorable à ce projet tout à fait inutile.

Projet ne respectant pas la biodiversité, la faune, la flore des hauts de l'île. Arrêtons de l'artificialiser avec du béton, des parkings. Trop de bruits pour les habitants de Bourg Murat.

Pourquoi ne pas reboiser avec des plantes des hauts de l'île, entretenir les sentiers, les rendre pédagogiques, former des guides montrant la beauté de la faune et de la flore de cette région. Il y aurait un tourisme non de masse mais respectueux de l'environnement et des habitants de la région.

Mes salutations

**OBS 501 :**

En qualité de Tamponnais, je suis contre ce projet qui non seulement va appauvrir les habitants du Tampon en raison des impôts qui seront impactés fortement, qui va également s'accaparer des terres et notre paysage qui doit être préservé.

La Réunion fait partie du patrimoine de l'Unesco, il serait incohérent de dénaturer ce lieu.

La commune du Tampon a déjà la possibilité autrement de créer et pérenniser des emplois. En effet, en soutenant les agriculteurs, les commerçants ... qui sont déjà présents sur ce territoire.

Il est plus urgent de dynamiser centre ville du Tampon afin de proposer plus d'emplois et d'activités pour les jeunes.

Arrêtez de prendre les terres et soyez cohérents dans les projets, nous ne sommes ni à Paris, ni en Amérique. En toute simplicité et au naturel une île volcanique dans l'océan Indien...

**OBS 502 :**

Bonjour,

Je suis totalement défavorable au projet de parc du volcan au 27ème km de la plaine des cafres.

**OBS 503 :**

Je suis totalement opposée à ce projet de parc.

**OBS 504 :**

Madame, Monsieur,

Je rejoins les avis DÉFAVORABLES au projet du Parc du Volcan, projet écocide et dénaturant le caractère préservé de cette partie du territoire réunionnais.

Je parle en tant qu'ancienne touriste et dorénavant habitante de l'île, depuis 3 ans, mes visites dans ce site ont toujours été motivées par une envie de retour à la nature brute, au silence que l'on ne trouve nul part ailleurs, à la magie de son horizon désertique.

Tout cela se retrouverait ruiné par le projet du Parc du Volcan. Je ne parle pas qu'en mon nom, mais au nom des nombreuses autres personnes, visiteurs en vacances ou habitants longue durée de l'île, qui comme moi tiennent à préserver ce lieu hors du commun de toute construction humaine supplémentaire.

Le tourisme n'a pas besoin de ce projet. Le tourisme a besoin de magie originelle.

La situation économique des foyers et de l'île de la Réunion n'a pas besoin de ce projet.

Elle a besoin d'emplois utiles et durables pour l'humanité et la planète.

Nous n'avons pas besoin de ce projet.

J'espère que les voix des citoyens ET de

**OBS 505 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je donne un avis défavorable pour le projet de parc du volcan.

Ce projet va détruire un espace aujourd'hui calme. Il va amener beaucoup de circulation, certainement trop pour le village. Le bruit des voitures va venir perturber la quiétude du village alors que nous ne souhaitons que de vivre dans le calme et à notre rythme.

**OBS 506 :**

Bonjour monsieur le Commissaire,

Je viens de prendre connaissance de ce projet.

J'ai vécu 5 ans sur l'île de la Réunion, je connais Bourg Murat où vit mon amie au topazes.

C'est un projet totalement fou, écocide qui va polluer la Plaine des cafres et notre planète qui se réchauffe, la santé des habitants est en danger.

C'est détruire notre si belle MONTAGNE !!!!

Je dis NON à ce projet inutile...



### [OBS 507 :](#)

Bonjour

Je me permets de vous contacter pour vous faire part de mon opposition au projet du Parc du Volcan, au bord du village de Bourf Murat .

Bien que vivant en métropole, ce projet, me concerne dans le fait qu'il est évalué à plus de 64 millions d'euros, somme provenant de fonds publics .

De plus, il est écocidaire et truffé de manque de clarté, que ce soit sur l'avenir des espèces endémiques, des emplois créés ou sur els risques lors de catastrophes climatiques qui ne sont pas rare sur cette île .

C'est pour cela que je vous renouvelle mon opposition à ce projet.

### [OBS 508 :](#)

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de parc du volcan, je prononce un avis citoyen défavorable au titre principal de la défense de l'environnement (je m'oppose à la construction sur des parcelles agricoles ou naturelles, à l'incitation aux déplacements massifs en voiture pour rejoindre le lieu, et à la bétonnisation) et du bon usage de l'argent public (il ya d'autres projets plus intéressants pour l'emploi et pour le bien vivre durable).

Je suis d'accord avec tous les arguments évoqués dans cet article du média national Reporterre que je vous invite à lire <https://reporterre.net/A-La-Reunion-des-habitants-s-opposent-a-un-parc-de-loisirs-sur-le-volcan>.

### [OBS 509 :](#)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors que s'achève bientôt l'enquête publique environnementale sur le projet de parc de loisirs porté par la Municipalité du Tampon, je vous adresse les résultats de quelques pétitions que nous avons lancées contre ce projet et son avatar, les 10 tyroliennes. Pour les retrouver, il vous suffira de suivre les liens indiqués ci-dessous. Je joins à ce message la liste des signataires et les commentaires de la première pétition de cette liste.

#### **- Pétition parc du volcan 2021, relancée en juillet 2023 :**

Préserver les espaces naturels exceptionnels de Bourg Murat, à la Plaine des Cafres

[https://www.change.org/p/deal-de-la-r%C3%A9union-pr%C3%A9server-les-espaces-naturels-exceptionnels-de-bourg-murat-%C3%A0-la-plaine-des-cafres/dashboard?source\\_location=user\\_profile\\_started](https://www.change.org/p/deal-de-la-r%C3%A9union-pr%C3%A9server-les-espaces-naturels-exceptionnels-de-bourg-murat-%C3%A0-la-plaine-des-cafres/dashboard?source_location=user_profile_started)

1.853 signatures et 79 commentaires (au 8/8/2023)

#### **- Pétition domoun la plaine 2022**

CONTRE LE PROJET DES 10 TYROLIENNES AU TAMPON, BOURG MURAT, ILE DE LA REUNION

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/contre-projet-10-tyroliennes-tampon-bourg/181368>

5.311 signatures et 110 commentaires

- **Pétition lancée en octobre 2018 déjà par le Collectif Cafriplainois de cœur :**

Non au Parc du Volcan

[https://secure.avaaz.org/community\\_petitions/fr/](https://secure.avaaz.org/community_petitions/fr/)

[Prefet de Lile de la Reunion Disparition de la foret primaire du 27eme et de laire de piquenique/?](https://secure.avaaz.org/community_petitions/fr/Prefet-de-Lile-de-la-Reunion-Disparition-de-la-foret-primaire-du-27eme-et-de-laire-de-piquenique/?rc=fb&utm_source=sharetools&utm_medium=facebook&utm_campaign=petition-579753-)

[rc=fb&utm\\_source=sharetools&utm\\_medium=facebook&utm\\_campaign=petition-579753-](https://secure.avaaz.org/community_petitions/fr/Prefet-de-Lile-de-la-Reunion-Disparition-de-la-foret-primaire-du-27eme-et-de-laire-de-piquenique&utm_term=tiExjb%2Bfr&fbclid=IwAR1eCD-t7LZV5Y-chj1YepQgzsDMQtsBQkSEdCqID12Elh1gpCP_YMNWtRI)

[Prefet de Lile de la Reunion Disparition de la foret primaire du 27eme et de laire de piquenique&utm\\_term=tiExjb%2Bfr&fbclid=IwAR1eCD-t7LZV5Y-chj1YepQgzsDMQtsBQkSEdCqID12Elh1gpCP\\_YMNWtRI](https://secure.avaaz.org/community_petitions/fr/Prefet-de-Lile-de-la-Reunion-Disparition-de-la-foret-primaire-du-27eme-et-de-laire-de-piquenique&utm_term=tiExjb%2Bfr&fbclid=IwAR1eCD-t7LZV5Y-chj1YepQgzsDMQtsBQkSEdCqID12Elh1gpCP_YMNWtRI)

3.294 signatures

Outre ces pétitions de Domoun la Plaine, de nombreuses organisations et associations vous ont dit au cours de cette enquête publique, les raisons de leur opposition à ce projet :

- SREPEN ;
- ACSP
- Collectif des citoyens pour la protection de l'environnement ;
- APRES ;
- Solidarité Ecologique Populaire pour la Terre ;
- ATTAC Réunion ;
- Groupe local de GREENPEACE ;
- Sillages ;
- La France Insoumise ;
- EELV Réunion ;
- PARE ;
- Parti de Gauche ;

Ainsi que la députée de la 3e circonscription, Mme Nathalie Bassire.

J'insiste sur le fait, que s'agissant d'une enquête publique environnementale, **Domoun la Plaine vous a apporté des contributions argumentées**, en mesurant les menaces pour l'environnement et la population que la lecture des documents – volumineux et souvent très techniques – mis à la disposition du public, nous a confirmées.

Nous avons aussi examiné avec beaucoup d'attention les différents rapports (MRAe, ARS, études d'impact), et porté **une analyse des menaces certaines vs avantages supposés par le maître d'ouvrage**. Et nous sommes arrivés à la conclusion que **ce projet est décidément néfaste pour la Plaine des Cafres et La Réunion**. Et ce ne sont pas les quelque 150 emplois précaires, ni les quelques heures de distractions proposées par

**les installations prévues dans ce projet qui le rendront plus acceptable socialement, ou plus soutenable d'un point de vue écologique.**

Il y a pourtant des solutions alternatives à ce projet. Domoun la Plaine a pris le soin de présenter un projet alternatif, projet que j'ai moi-même complété au cours de l'enquête publique par une proposition de valorisation des cases créoles de Bourg Murat, images à l'appui.

**Ces projets alternatifs à celui de parc d'attractions auraient certainement beaucoup plus d'attraits touristiques et des retombées économiques et sociales durables**, que les parkings géants, les pumptracks ou barbecues géants, sans parler des tyroliennes que n'a pas voulues la CDPENAF. Et nous vous avons donné des exemples de réussite en faisant autrement : les nombreux villages étapes dans l'Hexagone, les villes de l'Entre-Deux ou de Salazie à La Réunion, le parc Rosthon à La Possession, et même le parc de la forêt du Piton Ravine Blanche au Tampon.

Par deux fois, la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers a émis un avis défavorable sur ce projet. **Nous sommes convaincus, en cette fin d'enquête, que toutes les données sont entre vos mains pour qu'un avis soit prononcé afin de préserver les espaces naturels et nos paysages exceptionnels pour l'avenir. Chaque décision qui impacte notre île est irréversible. Nous mettons nos espoirs dans la sobriété, le bon sens et le sens du bien commun de chaque décisionnaire afin de nous permettre une vie respectueuse de notre environnement.**

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

#### [OBS 510 :](#)

M.le Commissaire enquêteur

Les contributions à l'enquête publique ont renforcé ma conviction **de la nécessité absolue de préserver ces espaces naturels, véritable bien commun dont les générations futures doivent pouvoir disposer.**

**Le clap de fin est imminent, j'ose espérer que le moyen et long terme seront la boussole des décideurs politiques sur ce projet comme sur les autres à venir, nous ne pouvons plus saccager impunément nos espaces, solidarité inter-générationnelle.**

#### [OBS 511 :](#)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous donne un avis **défavorable** au projet du parc du volcan

On peut lire page 295 de l'étude d'impact au point 2.1.1.4 " *Destruction d'espèces végétales, dont certaines remarquables*"

"Les travaux et l'exploitation du parc impliquent un impact direct (défrichage, terrassement) et permanent sur une surface conséquente accueillant une flore relativement

variée (82 espèces identifiées). Toutes les espèces de flore sous l'emprise des terrassements sont concernées par la destruction. Parmi elles une espèce protégée (*Sophora denutada*, un individu sous l'emprise), une espèce à enjeu fort de conservation (*Disa borbonica*, 1 individu sous l'emprise) et 15 autres espèces à enjeu moyen."

Il est donc clairement exposé que ce projet va s'avérer être destructeur pour la flore "*remarquable*" de cet espace.

Vous comprendrez que mon avis ne peut-être que **défavorable**

Cordialement

[OBS 512 :](#)

Bonjour,

Je suis complètement opposée ce projet car il met en péril un espace naturel, et implique des nuisances sonores, et n'est en rien écologique.

Cordialement.

[OBS 513 :](#)

Bonjour,

Je soussigné XX marque par la présente mon opposition à la construction du parc du volcan.

Bien à vous

[OBS 514 :](#)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis **défavorable** au projet de parc de loisirs à Bourg Murat.

L'exploitation va amener une "**dégradation des habitats naturels préservés aux abords du site**" comme noté dans l'étude d'impact page 297.

L'exploitation va générer une fréquentation bien plus importante qu'aujourd'hui entraînant une dégradation des milieux naturels "en bon état de conservation".

Et en phase de travaux le risque est encore accentué. Le bruit des engins, l'impact sur la flore vont conduire à une destruction des habitats et donc des espèces associés à ces habitats.

" *En phase de travaux le risque de prolifération des EEE est fort, il est également noté fort pour ces conséquences sur la faune*" page 298.

Au regard de ces risques, la construction d'un parc de loisir n'est pas souhaitable.

Mon avis est donc **défavorable**

Cordialement

[OBS 515 :](#)

Bonjour,

La création de ce futur parc du volcan vise à préserver la biodiversité végétal de l'île dans des serres pour les plantes tropical. Nous auront des zones de découverte du patrimoine végétal, des zones de loisirs à sensations et des zones aires de détente. Donc ma famille se joint à moi pour un avis favorable à ce projet.

Cordialement

[OBS 516 :](#)

Bonjour,

Le futur parc du volcan se composera de trois zones:

- découverte de la biodiversité végétal de l'île dans des serres pour les plantes tropical
- des aires de détente
- des zones d'activités à sensation

Je dis oui au futur parc du volcan. AVIS TRES FAVORABLE AU PROJET.

Cordialement

[OBS 517 :](#)

Bonjour Monsieur,

Avec ces zones de découverte du patrimoine végétal, des loisirs à sensations et des aires de détente, je suis favorable à ce futur parc du volcan.

Bien cordialement.

[OBS 518 :](#)

Bonjour,

Tourisme, commerces, restauration, activité de loisirs, je suis d'accord au projet du parc du volcan. AVIS FAVORABLE!

[OBS 519 :](#)

Bonjour,

Ma famille et moi même aiment les loisirs à sensations, et ce futur parc se composera de plusieurs zones de découverte du patrimoine, de loisirs et des aires de détente.

Ma famille ce joint à moi pour donner un avis très favorable au projet du parc du volcan.

[OBS 520 :](#)

*Bonjour,*

*Je suis favorable à ce projet, car il pourrait créer des emplois dans la restaurations et les commerces du coin. Avec ces activités de loisirs et de détente les réunionnais et les touristes pourront plus en profiter les hauts du tampon.*

*J'espère que mon avis sera pris en compte!*

[OBS 521 :](#)

Bonjour,

Je viens donner mon avis concernant le parc du volcan.

Je suis **FAVORABLE** au projet du parc.

Il faut **DYNAMISER** la plaine des cafres!

[OBS 522 :](#)

*Bonjour,*

**AVIS FAVORABLE AU FUTUR PARC DU VOLCAN!!!!**

**OBS 523 :**

*Bonjour,*

*Je tiens à donner mon avis sur le parc du volcan, c'est un très beau projet.  
Je suis donc favorable au projet.  
J'espère mon avis sera pris en compte!*

**OBS 524 :**

AVIS FAVORABLE AU PROJET DU PARC DU VOLCAN!

**OBS 525 :**

Avis très favorable au parc du volcan.

Ce projet pourrait dynamiser l'activité économique des hauts.

**OBS 526 :**

AVIS FAVORABLE AU PROJET DU PARC DU VOLCAN

**OBS 527 :**

Bonjour

Je suis contre ce projet car il n'apporte rien de bon pour la Plaine des Cafres.

- C'est un projet qui détruira les espaces sensibles : destruction d'espèces florales et fauniques spécifiques de la région concernée ; artificialisation et donc défiguration des paysages qui font la singularité et participe à la beauté de La Plaine des Cafres.

- Projet qui détruira la qualité de vie de ses habitants avec la circulation amplifiée et un flux important de population ce qui entraînera automatiquement des pollutions environnementales (paysages et de l'air)

- Projet qui n'apporte aucune réponse quant au nombre d'emplois pérennes.

- Projet qui n'indique pas de façon claire les retombées financières pour la Plaine des Cafres... ce qui laisse supposer un coût à supporter par la population tamponnaise.

- Projet qui met en avant le caractère "festif et occupationnel" qui n'apporte rien au développement des personnes et ne participe aucunement au développement culturel.

Je suis contre ce projet qui n'apporte que des nuisances environnementales et sociétales, qui n'apporte aucun développement harmonieux à la Plaine des Cafres et en particulier à Bourg-Murat.

Merci pour la prise en compte de mes arguments

Cordialement

**OBS 528 :**

Avis défavorable



## OBS 529 :

Je suis défavorable à ce projet de parc de loisirs qui artificialisera un site naturel à haute valeur environnementale et paysagère.

## OBS 530 :

Bonjour, ci-joint l'avis de notre association sur le projet de parc du volcan, dans le cadre de l'enquête publique

Bien cordialement



### **Enquête publique sur le projet de Parc du Volcan, commune du Tampon.**

#### **Avis de l'Initiative pour la Restauration écologique en milieu Insulaire (IRI)**

L'Initiative pour la Restauration écologique en milieu Insulaire (IRI) émet un avis

**DÉFAVORABLE** au projet de parc du volcan pour les principaux motifs suivants : **une enquête publique tronquée** qui ne respecte pas la réglementation européenne en vigueur, **un intérêt touristique, une utilité publique et une rentabilité économique non démontrés, des impacts négatifs avérés sur le paysage et la biodiversité du site.**

#### **1. Une enquête publique tronquée qui ne respecte pas la réglementation européenne en vigueur**

Ce projet de parc du volcan est présenté de manière soi-disant distincte du projet des 10 tyroliennes déjà rejeté par la CDPENAF le 25 janvier 2023 au motif que « *l'absence de cohérence entre l'étude d'impact, les plans de masse fournis et l'articulation avec le futur parc du Volcan ne permet pas de confirmer la bonne intégration paysagère du projet* ». Ce « saucissonnage » de la présentation à l'enquête publique de ces aménagements est contraire à la réglementation européenne en vigueur : « *L'objectif de la réglementation (CJUE C-2/07 28 février 2008) ne saurait en effet être détourné par un fractionnement des projets et ... l'absence de prise en considération de leur effet cumulatif ne doit pas avoir pour résultat pratique de les soustraire dans leur totalité à l'obligation d'évaluation alors que, pris ensemble, ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'article 2, paragraphe 1, de la directive 85/337* » (Arrêt du 21 septembre 1999,

Commission/Irlande, C-392/96, Rec. p. I-5901, point 76).

#### **2. Un intérêt touristique, une utilité publique et une rentabilité économique non démontrés**

Ce projet de parc du volcan ne fait référence à aucune étude de marché et ne fournit aucune estimation de la quantité minimum de clients nécessaires pour assurer sa rentabilité, et évidemment aucun budget prévisionnel d'exploitation. L'objectif de fréquentation annuelle affiché « *de 350 000 visiteurs, soit une moyenne d'environ 960 visiteurs/jour* » ne se base sur aucune étude objective et semble reposer uniquement sur « *la fréquentation importante de la Cité du Volcan et du Piton de la Fournaise* » (Cf. note de présentation). Comment peut-on décemment lier l'attrait touristique du projet présenté, qui s'apparente en fait à un parc d'attractions artificiel, au Piton de la Fournaise, site naturel préservé et classé au patrimoine mondial, ou même à la Cité du Volcan, outil pédagogique reconnu en matière de volcanologie ? La comparaison semble relever d'une incompétence ou d'une manipulation de l'opinion publique, toujours est-il que la **rentabilité économique du projet de parc du volcan n'est pas démontrée**. Le **coût d'investissement, dépassant les 15 millions d'euros, est exorbitant, et le coût de fonctionnement (maintenance et entretien des équipements) n'est tout simplement pas mentionné**, ce qui démontre bien la légèreté avec laquelle ce projet a été pensé.

Et quid de l'utilité publique du projet présenté ? Dans une île où près de 40% de la population vit sous le seuil de pauvreté, serait-ce là le modèle de développement touristique proposé par la commune du Tampon : un projet supplémentaire de loisirs artificiels payants, projet très coûteux, aussi bien en termes d'investissement initial que d'entretien et de maintenance, et à la rentabilité

économique non démontrée ? N'y-a-t-il pas mieux à proposer avec l'argent public comme activités productrices d'emploi ? Ce projet de parc du volcan ne fait évidemment pas partie des structures essentielles pour l'économie locale et constituerait vraisemblablement une gabegie financière.

### **3. Des impacts négatifs avérés sur le paysage du site**

Ce projet porte atteinte au paysage en l'artificialisant et n'a pas de cohérence dans une île dont le pouvoir attracteur réside dans ses paysages naturels. Ce projet artificiel casse le caractère rural traditionnel de BourgMurat et va à l'encontre d'un modèle touristique soutenable qui devrait, tout au contraire, respecter l'authenticité locale. L'impact visuel des câbles des tyroliennes, qui s'y ajouteront, encore plus voyants avec leur signalétique, constituera une pollution visuelle supplémentaire. Ce projet de parc du volcan constitue une hérésie d'un modèle touristique de « l'ancien monde » !

### **4. Des impacts négatifs avérés sur la biodiversité du site (faune et flore)**

Le projet présenté est de nature à porter gravement atteinte à la faune et à la flore du site. Le **Papangue ou Busard de Maillard (*Circus maillardi*), qui fréquente le site, sera impacté du fait de l'artificialisation et de la bétonisation, ainsi que du fait des dérangements perturbateurs** (trafic routier, fréquentation humaine, bruits démultipliés). Pour mémoire, il s'agit du seul rapace endémique de notre île, protégé par arrêté ministériel, dont la population n'était estimée qu'à seulement « environ 200 spécimens » et qui fait l'objet d'un plan national d'actions, avec des financements publics visant à assurer sa conservation. Par ailleurs, ce projet, doit être analysé en prévoyant **l'impact complémentaire des tyroliennes** que l'on ne peut occulter (Cf1.) : les câbles présentent un risque de collision pour le Papangue, le bruit généré par la fréquentation et les descentes constitue des éléments perturbateurs indiscutables, et toute mesure compensatoire n'a aucun effet de réduction des impacts.

**Les tyroliennes que l'on ne peut occulter (Cf 1/) portent également atteinte à la flore du Piton Dugain, Espace Boisé Classé, avec la présence d'espèces végétales protégées et d'espèces végétales patrimoniales.**

L'implantation des structures, la fréquentation générée par l'accès du public, et donc l'exploitation de la structure ne pourront que contribuer à la dégradation à terme du site naturel et les mesures compensatoires envisagées ne sont pas suffisamment précises et détaillées et semblent plus relever de vœux pieux de la part du bureau d'études Biotope. Il est par ailleurs notable que l'ONF opère une zone de renaturation sur le site, et qu'il est donc contradictoire de le dénaturer par une installation artificielle.

Par ailleurs, si le dossier de concertation Tyroliennes précisait que la plateforme communale de départ serait localisée de manière à éviter les espèces végétales protégées – « objectif zéro destruction » (Cf. p. 16), **cette plateforme de départ pose notamment problème du fait de son emprise au sol** (288 m<sup>2</sup> - Longueur 51,1m \* largeur 5,63m ; Cf. p. 8) **et de sa localisation en plein Espace Boisé Classé avec présence d'espèces végétales protégées par arrêté ministériel et d'espèces végétales patrimoniales** dont les listes respectives ne figurent étrangement pas au dossier de concertation. D'après la cartographie p. 15, cette plateforme communale de départ se situerait à priori en zone « d'habitats naturels à préserver en priorité » (zone en orange) avec présence avérée de flore patrimoniale protégée (plusieurs points rouges) et flore patrimoniale (plusieurs points jaunes), le dossier de concertation précisant en plus « qu'il est probable que des spécimens de flore patrimoniale et/ou protégée n'est pas fait l'objet d'un relevé » (Cf. note sous la légende de la carte p. 15), et de plus la transplantation d'individus de flore patrimoniale n'est pas envisagée de manière systématique (que « si possible techniquement », Cf. p. 16).

Saint-Pierre le 9 août 2023

Pour l'Initiative pour la Restauration écologique en milieu Insulaire (IRI)

Le Président

OBS 531 :

Monsieur le commissaire enquêteur, Monsieur le Préfet,

Je vous transmets un ultime message 1 pj, rapide à lire. Merci de protéger dame nature.

La Plaine des cafres, le 9 /08/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet,

Votre décision finale va sauver la planète Messieurs SAUVEZ Bourg Murat

Cette enquête publique se termine, je dis NON A CE PROJET totalement ECOCIDÉ INUTILE BUDGETIVORE qui détruira le ciel de la Plaine des Cafres.

Le réchauffement climatique est présente dans nos vies, inondations, incendies, notre planète brûle, Tout s'accélère, les chaleurs intenses cet été 39° 40° en métropole, - 1,1° à la Plaine des cafres avec du givre important.

En mars-avril 2023, j'ai pu voir des sociétés creuser des grosses tranchées sur le chemin du champ de foire (installation de canalisations eau et edf). Même les panneaux de l'enquête publique ont été enlevés.

Je vis à Bourg Murat qui est une zone très humide avec brouillards et pluies. La nappe phréatique sera réduite avec cette artificialisation. Toutes ces installations (10 tyroliennes, 2 serres, barbecues, ballon captif auront obligatoirement un impact sur notre santé (ce ballon pour fonctionner c'est certainement au gaz, pour monter et descendre, tout ces déchets toxiques se répartiront sur nos têtes habitants des Topazes, Dugain et toute la Plaine des Cafres, voir se répandre sur toute l'île). Protégez nous et dites NON à ce projet, protégez nos générations futures , protégez la faune et la flore de ce paysage magnifique, sauvez notre montagne.

36 villas au Topazes seront enclavées avec ce projet fou, voitures, bus, parkings  
NON

à cette pollution.

Il est à noter que ce lotissement n'a pas d'éclairage public depuis près de 30 ans, je vous invite à y aller vers 22 h, nous pouvons être agressés par un être humain, animal ou extra terrestre, l'enquête sera difficile pour la police judiciaire.

Extrait acte notarié ( appelé avant herbes blanches et rebaptisé les Topazes).

Des réclamations ont été faites à la mairie, rien ne se fait, et pourtant nous payons tous et toutes nos taxes TLE, habitation, foncières , impôts divers etc.... la commune ne bouge pas.

Comparez le coût de ce projet, et nous, nous sommes toujours dans le FENOIR.

Nous devons reboiser les forêts pas les détruire. L'Univers va souffrir de l'abus de pouvoir d'un être humain. Comment un maire peut-il vouloir la destruction de notre village par cette pollution qu'il va apporter. Des nuisances sonores, des hurlements dans les tyroliennes. NON messieurs, laissez nous vieillir en paix.

Je vous informe que plusieurs villas ont été achetées par la commune au lotissement les Topazes, ces villas sont à l'abandon, aucun entretien, squattées, remplies de rats.

Notre patrimoine immobilier est dévalorisé.

Certaines rumeurs mettent nos nerfs à l'épreuve, nous qui sommes âgées.es.

- que le lotissement va être rasé
- que les villas seront des villas de fonction pour le parc

En votre âme et conscience dites NON à ce projet, l'ARS a dit NON, la CDPNAF a dit NON deux fois (janvier et juillet). Ainsi que plusieurs instances.

Des emplois précaires PEC 4 mois de travail et 8 mois de chômage, le maire TAK l'a annoncé lui même à la télé (si mes souvenirs sont exacts à 72 ans avec Gael Le Dantec journaliste). Comment un jeune peut-il se projeter dans l'avenir afin de créer une famille avec des emplois non pérennes, c'est strictement impossible.

A mon retour à la Réunion, j'ai entendu sur les ondes en rentrant chez moi que le village le moins pollué de France était « Bourg Murat à l'île de la Réunion », il fait froid l'hiver certes mais il fait si bon vivre à la Plaine des Cafres.

Cette bétonnisation fera tout le contraire....polluer notre village....NON

Ne soyez pas complices dans ce projet

Je vous ai ouvert mon cœur contre ce projet qui me fait peur SAUVEZ NOUS et dites NON Je fais même des cauchemars la nuit.

Par avance je vous remercie POUR VOTRE AVIS DEFAVORABLE .

[OBS 532 :](#)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce attachée le communiqué du Parti rényoné / (PaRé).

Vous en souhaitant bonne réception, je vous adresse mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire général du Paré



## Communiqué du Parti rényoné Toush pa nout zarlor !

Comptant parmi les premiers soutiens politiques de Domoun la Plaine, le PaRé tient d'abord à saluer l'engagement citoyen exemplaire et l'excellent travail de plaidoyer de ladite association pour la défense du zarlor « Bourg Murat ». Il fait sien l'argumentaire documenté et juridiquement étayé produit par ses responsables et les rejoint pour faire ce constat sans appel : le projet dit « Parc du volcan » est un écocide programmé qui portera atteinte à l'identité du terroir cafrilainois et perturbera notablement la vie et le quotidien des moun Laplinn.

Outre son caractère dispendieux et mégalomane, ce projet de parc d'attractions met en exergue quelques-uns des marqueurs du contexte néocolonial réunionnais, avec notamment :

- des projets conçus et pensés par des bureaux d'études péi déor - dont l'horizon indépassable est l'Hexagone - qui invalident de facto le penser réunionnais, les compétences et les savoir-faire de gens profondément attachés à leur territoire.
- une politique d'aménagement territorial clientéliste qui rend toute participation citoyenne digne de ce nom aléatoire et tributaire dans sa mise en œuvre du bon vouloir des édiles municipaux
- une politique assumée d'assistanat-dépendance entretenue notamment par la PECarisation des Réunionnais.es et qui demeure un puissant outil de contrôle social et politique dans un péi où l'électoratisme a encore de beaux jours devant lui...
- un mode de vie et de consommation destructeur des valeurs et des traditions culturelles de la société réunionnaise générateur du fameux « syndrome de la goyave de France »...

Résolument opposé au « Parc du volcan », le PaRé réitère son soutien total à Domoun la Plaine et appelle à la mobilisation de notre péi pour combattre un projet, comme tant d'autres, attentatoire à notre Viv an rényoné. Nous revendiquons par ailleurs un développement durable et résilient, innovant et solidaire, qui réponde aux aspirations légitimes et aux préoccupations quotidiennes des Réunionnais.es, notamment la capacité à vivre dignement sur la terre réunionnaise en préservant et valorisant durablement nout zarlor.

À l'Étang Salé, le 9 août 2023

### **OBS 533 :**

Madame, Monsieur,

Je tiens à participer à l'enquête publique concernant l'aménagement du Parc du Volcan dont la mairie du Tampon porte le projet.

Je souhaite préciser que je suis fortement OPPOSÉE à ce projet pour les raisons suivantes. L'argument principal avancé est la création d'emplois pour la population des environs du parc, une cinquantaine semble-t-il.

Ceci ne fait pas le poids un instant au regard des inconvénients majeurs du projet.

Destruction d'un site naturel d'exception, de manière irréversible. Nuisances pour la flore, mais aussi pour la faune soumises à des bruits et constructions mortelles. Destruction de la nature pour des routes d'accès et parkings pour les voitures des visiteurs.

En outre, nul ne sait si le projet sera viable de façon pérenne, car le nombre de visiteurs est totalement aléatoire.

Beaucoup d'habitants de la région proche du site ne voient pas ce projet d'un bon œil, et c'est l'argument le plus important car ce sont eux qui vivent sur place et vont subir les conséquences désastreuses sur leur environnement.

Merci de bien vouloir me compter dans les avis Contre.

**OBS 534 :**

Bonsoir Mr le commissaire

Dernières heures pour dire non à ce projet écocide .la création d'une forêt primaire est à l'ordre du jour en Europe ,on se questionne sur le renversement radical de notre rapport à la nature ,centré davantage sur le reensauvagement que sur l'exploitation ,c'est une dynamique citoyenne portée par l'association Francis Hallé pour la forêt primaire .

Nous avons la chance d'avoir encore au 27ème une forêt primaire même si elle est fortement dégradée ,alors pourquoi vouloir encore plus la dégrader en y installant des artefacts ?

Pourquoi ne pas juste enlever les espèces invasives ,et laisser faire la nature ?

Merci de m'avoir lue

**OBS 535 :**

Bonjour,

Je suis contre le parc du volcan. 12 millions d'Euros qui peuvent être investis dans l'amélioration de la ville du Tampon.

Merci,

Cordialement.

**OBS 536 :**

Bonjour,

Je vous écris pour donner un avis défavorable à ce projet. Je reproche à ce projet de se vendre sur une image de nature alors que le projet consiste à artificialiser des zones naturelles. Les seuls éléments qui sont respectueux de la zone sont les zones de pique-nique avec des kiosques, ce qui ne nécessite pas la création d'un parc.

Cordialement.

**OBS 537 :**

Bonjour

Avis défavorable pour ce projet écocide.

Merci de prendre en considération mon avis

Cordialement

---